

Projet de salle de spectacle, culturelle et sportive d'agglomération: choix du mode de gestion et évolution de l'exploitation du Kursaal

Madame, Monsieur,

Pour répondre aux attentes de nos 200 000 habitants sur l'offre de loisirs, de sports et de culture mais aussi des entreprises vis-à-vis du tourisme de congrès et d'affaires au sein de notre agglomération à l'attractivité retrouvée, deux délibérations majeures ont été prises lors de ce conseil communautaire.

- **La 1ère concerne le mode de gestion de la future salle de spectacle culturelle et sportive en centre d'agglomération.** Pour mieux répondre à la demande des habitants d'accéder à une offre événementielle et de spectacles que les jauges des salles du territoire qui ne permettent pas en l'état de capter l'attention des producteurs de spectacles, une salle de plus grande ampleur, au niveau du pôle gare, sur un des lieux les mieux desservis de l'agglomération et avec une forte modularité pour gérer de multiples activités (configuration spectacle ou sport) sera prochainement construite. Le choix du mode de gestion de manière précoce, dès ce conseil communautaire, vise à pouvoir associer le plus en amont possible le futur exploitant au processus de construction du programme d'investissement dont il aura ensuite la charge, afin de rechercher conjointement toutes les optimisations possibles, financières et fonctionnelles.

- Dans ce cadre, **l'avenir du Kursaal souhaité par la Communauté urbaine est un repositionnement stratégique sur le tourisme d'affaires et de congrès, en plus de continuer d'accueillir les bals de carnivals.** C'est pourquoi, afin d'avoir une offre complète et complémentaire sur les deux équipements, il est proposé, en option de la gestion de la salle du pôle gare, de proposer au même délégataire, s'il en manifeste l'intérêt et si la Communauté urbaine trouve l'offre pertinente, de se positionner également sur la gestion du Kursaal.

Pendant la phase intermédiaire, à compter du 1er août, ce sera l'office de Tourisme et des Congrès intercommunal qui reprendra cette activité, à l'issue d'un accord à l'amiable avec le délégataire actuel et en assurant une reprise de tous les contrats de spectacle déjà engagés et du personnel, dans le cadre de sa compétence promotion du tourisme du territoire et plus précisément, sa stratégie tourisme d'affaires et de congrès, objet de la 2nde délibération. Cette nouvelle mission permettra plus aisément de faire le lien avec les prestations touristiques et les capacités hôtelières renouvelées du territoire pour assurer la promotion de la destination dans son ensemble par un interlocuteur unique.

En vous souhaitant bonne réception.

Ville de Dunkerque